

Secteur International – Europe

Numéro 180-2025

Réf. : FS/BR/RL

Paris, le 10 octobre 2025

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CES
DES 1^{ER} & 2 OCTOBRE 2025**

Chères et chers camarades,

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a tenu son Comité exécutif les 1^{er} & 2 octobre 2025, en ligne, dans une période marquée par les tensions internationales et une vague de dérèglementation à l'échelle européenne qui compromet l'avenir de l'Europe sociale.

L'offensive de l'administration Trump sur l'Europe

En marge de la réunion informelle du Conseil européen axée sur la compétitivité et la défense, la CES s'est réunie avec ses affiliés avec l'agenda international au centre des discussions. **La discussion stratégique sur la réponse syndicale à la montée de l'extrême-droite** s'est rapidement orientée sur l'offensive de l'administration Trump sur l'Europe, motivée par le rapprochement entre l'extrême-droite et plusieurs multinationales américaines, visant à briser le cadre réglementaire de l'Union Européenne et à affaiblir ses récentes initiatives sur le devoir de vigilance, sur la fiscalité du numérique ou encore sur l'IA. Cette offensive trouve un relais auprès de plusieurs gouvernements européens avec l'appui du patronat comme l'ont dénoncé les syndicats italiens ou suédois.

Cette offensive se traduit notamment par la guerre commerciale lancée par les Etats-unis depuis le début de l'année, suspendue pour l'instant à la présentation d'un accord-cadre UE-US par le président américain et la présidente de la Commission européenne le 21 août dernier. La CES a adopté au cours du Comité exécutif une position sur cet accord, demandant plus de garanties pour les travailleurs et critiquant les concessions de la Commission européenne. FO s'est abstenue (seule) sur cette position en raison de sa faiblesse et de l'ambiguïté de la CES qui refuse un rejet explicite de l'accord en l'état, d'autant plus incompréhensible face à la remise en question de l'accord par le Parlement européen et devant la Cour de Justice de l'Union Européenne.

FO a insisté sur les dangers de la politique commerciale de l'UE décidée unilatéralement par la Commission européenne sans concertation avec les Etats membres, politique en rupture avec les engagements obtenus par le mouvement syndical européen pour le respect des normes sociales et environnementales internationales dans le cadre des récents accords commerciaux



de l'UE. FO a également rappelé la nécessité d'avancer sur l'autonomie stratégique de l'UE et de la France, avec un engagement plus massif dans la réindustrialisation de l'Europe et en France.

La tentative de réponse de la CES à la vague de dérèglementation

Vers une mobilisation à l'échelle européenne en mars 2026 ?

A l'image des 18 septembre et du 2 octobre en France, les mobilisations se multiplient à travers l'Europe contre l'austérité et les reculs des droits des travailleurs comme en Grèce, en Pologne, en Italie, en Bulgarie ou encore en Belgique.

Pour contester les politiques d'austérité et la poursuite de la dérèglementation, incarnée par un projet de 28^{ème} régime pour les entreprises visant à ne pas appliquer le droit national du travail, la CES a poursuivi les discussions avec ses affiliés sur l'opportunité d'une mobilisation à l'échelle européenne pour mars 2026. Cette mobilisation aurait pour mot d'ordre la défense des emplois, des salaires et des droits des travailleurs partout en Europe. Une mobilisation coordonnée entre plusieurs capitales européennes le même jour a été préférée à l'idée initiale d'une nouvelle euro-manifestation, après la dernière d'octobre 2024 à Paris. Les discussions doivent encore se poursuivre pour garantir la plus large participation possible.

La directive de l'UE sur les salaires minimums sous pression

Le 11 novembre prochain, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) pourrait annuler tout ou partie de la directive (UE) 2022/2041 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'UE par Pour rappel, le gouvernement danois, qui occupe actuellement la présidence tournante du Conseil de l'UE, avait attaqué la Commission européenne devant la CJUE pour obtenir l'annulation de la directive en raison du manque (sélectif) de compétences de l'UE dans le champ social. Battu en brèche par la CES et de nombreux experts, la CJUE pourrait faire primer le dogme de la concurrence libre et non faussée pour annuler la directive et empêcher la convergence par le haut des conditions de vie et de travail en Europe, clé dans la lutte contre le dumping social. Pour rappel, cette directive demande aux Etats membres d'assurer que leur salaire minimum légal atteigne *a minima* 60% du salaire médian et 50% du salaire moyen national, condition satisfaite pour l'instant uniquement par la France et la Slovaquie.

La CES et ses affiliés se sont donc mis en ordre de bataille face aux différents scénarios possibles après l'audience de la CJUE du 11 novembre prochain, pouvant aller jusqu'à un appel auprès de la CJUE. FO est prête à se joindre à cet appel et a obtenu, aux côtés du FNV néerlandais, de la UIL italienne ou encore du DGB allemand, une déclinaison de cette stratégie au niveau national pour mobiliser les gouvernements qui ont soutenu la directive, à l'instar de la France après une large mobilisation des organisations syndicales françaises.

Cette décision aura des répercussions sur l'avenir de l'Europe sociale et risque de redéfinir les rapports au sein du mouvement syndical européen, notamment vis-à-vis des syndicats nordiques qui ont soutenu activement ce contentieux aux côtés des employeurs contre la CES et ses affiliés.

La feuille de route de l'UE sur les emplois de qualité comme riposte syndicale

Attendue d'ici la fin de l'année, la feuille de route de l'UE sur les emplois de qualité est la principale initiative de la Commission européenne visant à rééquilibrer la vague de dérèglementation en cours. La présidente de la Commission s'est engagée à inclure plusieurs initiatives législatives – essentiellement des directives de l'UE – alignées sur les revendications des syndicats, notamment une directive sur l'IA sur les lieux de travail ou une directive sur l'anticipation et la gestion des transitions justes au travail.

Pour renforcer la pression sur la Commission européenne, la CES, avec l'appui de trois fédérations syndicales européennes (*FETBB*, *EFFAT*, *ETF*), a présenté une **résolution en faveur d'une directive de l'UE sur la sous-traitance et l'intermédiation du travail**. Son objectif serait de limiter drastiquement la sous-traitance et l'intermédiation du travail (comme le détachement), notamment dans les secteurs les plus fraudogènes et où les travailleurs sont les plus exposés aux abus d'employeurs comme la construction, le transport ou l'agriculture.

FO s'est néanmoins abstenue (seule) sur cette résolution à la demande de ses fédérations. Même si FO partage la revendication d'une directive de l'UE et qu'elle soutient l'inclusion d'une série de revendications portées par ses fédérations, comme la question du logement ou de la carte de travail, FO regrette le refus de la CES de rappeler sa position explicite contre le « *vivier de talents* » de l'UE, programme de la Commission européenne visant à soutenir les employeurs dans leur recours à une main d'œuvre de pays tiers encore en cours de négociation. Ce refus est d'autant plus incompréhensible, pour FO, au vu du travail mené pour exclure la sous-traitance et l'intermédiation du travail du champ d'application du « *vivier de talents* » de l'UE, pour l'instant couronnés de succès auprès du Parlement européen.

Parmi les autres initiatives de la feuille de route de l'UE pour les emplois de qualité, et dans la continuité de la consultation des partenaires sociaux européens, la Commission européenne doit avancer une proposition de directive de l'UE sur **le droit à la déconnexion et le télétravail**. La CES a adopté **sa réponse à la 2^{de} phase de consultation** sur le sujet, rappelant essentiellement la position déjà entérinée en amont des négociations pour la révision de l'accord-cadre autonome européen sur le télétravail, négociations qui ont échoué en 2023 en raison du blocage des employeurs. Malgré la pression des syndicats nordiques pour obtenir une réouverture des négociations, la CES a entériné la demande d'une directive de l'UE pour avancer plus rapidement et éviter d'être ralenti par le patronat européen.

En matière de santé et sécurité au travail, la CES a adopté une **résolution sur la prochaine (et sixième) révision de la directive de l'UE sur l'exposition professionnelle aux substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques**. Cette résolution vise surtout à marquer l'opposition de la CES à précédent dangereux. Pour la première fois, la Commission européenne refuse de suivre l'avis du Comité consultatif (tripartite) de l'UE sur la SST au sein duquel FO a récemment fait son entrée. Refus de reconnaître le consensus tripartite élaboré dans ce Comité constitue un déni du dialogue social mais également un déni pour la science, l'avis du Comité étant éclairé par plusieurs années de discussions et d'éclairages d'experts et de scientifiques. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.



La préparation du Congrès 2027 de la CES

Quelques mois après la conférence de mi-mandat de la CES (voir circ. n°104-2025), celle-ci a lancé la préparation de son Congrès en 2027 qui devrait se tenir en Espagne ou en Suède. Une feuille de route sera présentée au prochain Comité exécutif de la CES et les comités préparatoires du Congrès (CPC) devraient commencer à se réunir, dès le premier semestre 2026 pour élaborer le futur programme d'action de la CES. FO continue de se mobiliser pour porter le principe d'indépendance dans ce cadre.

L'ETUI a tenu son assemblée générale le premier jour du Comité exécutif de la CES, entérinant son rapport d'activités pour 2024-2025. Un échange plus long sur le prochain programme de travail de l'ETUI est prévu à la prochaine AG. Le prochain **Comité exécutif de la CES** se tiendra les 19 et 20 novembre prochain, à Bruxelles, notamment pour avancer sur la préparation du Congrès de la CES et pour continuer la mobilisation autour de la feuille de route de l'UE pour les emplois de qualité.

Amitiés syndicales.

Branislav RUGANI
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général